



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

LYON, LE 22 juin 2006
NOS RÉF. MI/MV/CR - 2006-178
CONTACT Mary VALETTE/M. ILTIS
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 06
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL mvalette@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire du syndicat SUD
des SPP et PATS du SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Conditions de travail cynotechniques

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à votre courrier du 21 avril concernant les difficultés rencontrées par les équipes cynotechniques, je vous apporte les éléments de réponses suivants :

- Il n'est pas indispensable d'avoir un contrat de sapeur-pompier volontaire pour pratiquer cette spécialité.
- Le regroupement des équipes sur les centres d'intervention de Feyzin et de Meyzieu-Décines permettra d'assurer les formations de maintien des acquis dans le cadre des activités de ces centres et de régler les problèmes matériels concernant les moyens de déplacement et le gardiennage des chiens.

Dans l'attente, j'ai demandé aux chefs de groupement de faciliter, dans la limite des contraintes du service, la participation des équipiers aux entraînements sur leur temps de travail pour les agents qui le souhaitent.

En ce qui concerne la formation relative aux moyens aériens, l'utilisation effective de l'hélicoptère n'est pas prévue dans le guide national de référence cynotechnie. Les moyens pédagogiques prévus pour la séquence relative au transport en hélicoptère sont constitués d'une cassette vidéo et d'un harnais de treuillage.

Je vous prie d'accepter, monsieur le secrétaire général, mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental